

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



Ceyreste



Qu li va, li rèsto

26/01/2017

Note de synthèse

Article L.2312-1 du CGCT : « Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Désengagement de l'Etat, demandes croissantes adressées aux Collectivités Territoriales et en particulier aux Communes, exigence légitime en matière de gestion financière des deniers publics, crise économique et sociale persistante, voilà le contexte dans lequel nous devons établir le Budget Primitif de notre Commune.

Notre situation est plus complexe que compliquée, les impératifs de gestion qui s'imposent à nous relevant plus de l'adresse administrative que du péril financier. La très saine situation financière de la Commune ne se trouve affaiblie que par une particularité ceyrestenne : de trop rares ressources, qu'implique le caractère résidentiel de notre village. La tranquillité a un prix.

C'est dans ce cadre alliant prudence et ambition que nous élaborons les documents budgétaires, véritables reflets de l'action municipale.

Comme annoncé lors du précédent Débat d'Orientations Budgétaires, d'importants projets d'investissement ont été impulsés au cours de l'exercice qui vient de s'écouler. Certains n'en sont qu'à la phase préliminaire de conception, d'autres ont déjà vu leurs travaux commencer, voire s'achever. Si la section de fonctionnement pourra afficher, en 2017, une relative stabilité, l'investissement, lui, évoluera sensiblement, à l'instar des projets ambitieux et pérennes que nous portons.

En parallèle de ces dépenses, les recettes, assurées par un fort subventionnement, conjugué à un logique et lucide recours à l'emprunt, permettront d'appréhender l'exercice avec sérénité, les avances de trésorerie que devra effectuer la Commune étant gérées avec clairvoyance.

Répondre aux justes besoins mais juste aux besoins, voilà ce que sera l'esprit du BP 2017.

L'Adjoint au Maire délégué aux Finances

Jean-Paul GALLERAND

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| RETROSPECTIVE 2016 | 3 |
| <u>EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u> | 3 |
| EVOLUTION DES CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES | 3 |
| EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL | 4 |
| ATTRIBUTION DE COMPENSATION | 4 |
| EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 |
| <u>EVOLUTION DES REELLES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> | 5 |
| DE MEILLEURES RECETTES QUI CACHENT UN DESENGAGEMENT DE L'ETAT..... | 6 |
| TAXES FONCIERES ET D'HABITATION | 7 |
| DOTATION FORFAITAIRE | 7 |
| <u>ANALYSE GLOBALE ET RATIOS</u> | 8 |
| LES RATIOS OBLIGATOIRES | 8 |
| TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS | 11 |
| <u>PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016</u> | 15 |
| <u>PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016</u> | 16 |
| CONTEXTE 2017 | 17 |
| BUDGET 2017 ET PROSPECTIVE | 19 |
| <u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u> | 19 |
| CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES : GERER LA PENURIE | 19 |
| FRAIS DE PERSONNEL : ACCOMPAGNER ET ANTICIPER | 20 |
| <u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> | 20 |
| TAXES FONCIERES ET D'HABITATION | 20 |
| FOND DE SOUTIEN AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES | 21 |
| <u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017</u> | 21 |
| <u>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017</u> | 23 |
| DES RECETTES NECESSAIRES | 23 |
| UN JUDICIEUX RECOURS A L'EMPRUNT | 24 |
| <u>PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT</u> | 25 |
| CONCLUSION | 25 |

RETROSPECTIVE 2016

En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, il est d'ores et déjà possible de dresser un bilan provisoire de l'année 2016.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

| EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|--------------------|----------------------------|
| Nature (Libellé) | Réalisé 2015 | Estimation du réalisé 2016 |
| CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES (Chapitre 011) | 1.252.958 € | 1.176.268 € |
| FRAIS DE PERSONNEL (012) | 1.430.559 € | 1.524.657 € |
| PENALITE SRU (014) | 53.651 € | 69.081 € |
| ATTRIBUTION DE COMPENSATION (014) | 129.579 € | 96.067 € |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65) | 250.684 € | 248.175 € |
| CHARGES FINANCIERES | 21.036 € | 18.819 € |
| DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE | 3.138.469 € | 3.133.286 € |

EVOLUTION DES CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. En effet, alors que nous constatons en 2015 une hausse des crédits dévolus au fonctionnement des services, impactant majoritairement à la hausse l'évolution globale de la section Fonctionnement, force est de constater qu'au cours de l'exercice 2016, les mécanismes ont évolué favorablement.

En effet, on note une très légère baisse (5 K€) des dépenses réelles de Fonctionnement estimées, dans leur ensemble, mais surtout une évolution sensible (-76 K€) en ce qui concerne le chapitre 011 (crédits dévolus aux services). Au sein de ce chapitre, notons que l'article 611 (contrats de prestations de services) assume la plus grande partie de cette baisse, passant de 671 K€ à 567 K€ ; cette évolution positive du 611 est imputable à des Restes à Réaliser de 2014 pris en charge en 2015, mais aussi à une gestion serrée, au quotidien, de l'ensemble des crédits dévolus aux services municipaux.

Concernant la pénalité relative à la Loi SRU (logements sociaux), il est à noter que l'évolution des sommes entre 2015 et 2016 provient du fait qu'une partie de la pénalité 2015 (pour 6.706 €) a été versée sur 2016. En réalité, la pénalité passe donc de 60.357 € à 62.375 €.

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

Dans le même temps, le chapitre 012 (Frais de personnel) augmente logiquement (+94 K€ soit + 6%). Pour partie de cette somme, rappelons que l'indemnité de la DGS par intérim au 1^{er} semestre 2015 avait été payée au CDG13 sous forme de prestations, alors que le salaire de l'actuel DGS, titulaire, est pris en charge au 012. Par ailleurs, la prise en compte d'une sixième ATSEM sur un exercice complet (et non seulement 4 mois comme en 2015) augmente d'autant le coût salarial.

Enfin, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ayant été réévalué pour moitié en juillet 2016 (soit +0.6 %) et des évolutions de carrière ayant été effectuées, il est logique que ce chapitre augmente.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'évolution de l'Attribution de Compensation (AC), versée anciennement à la Communauté Urbaine et désormais à la Métropole, s'explique par la fusion de l'AC avec la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). La DSC a en fait disparu ; elle s'inscrivait pour nous en Recettes (article 7322) pour 44 K€ en 2015, alors que l'AC, inscrite en Dépenses, est logiquement réduite d'autant.

Pour comparer les deux exercices 2015 et 2016 sur cette question, il convient donc de soustraire la DSC 2015 à l'AC 2015 (soit un solde en dépenses de 85.111 €) à l'AC 2016 (96.067 €). Cette hausse de 11.000 € a été validée par délibération préalable du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2015 et correspond aux nouveaux transferts de charges, notamment en matière de traitement des eaux pluviales, établis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Comme chaque année, la quasi-totalité de ce Chapitre est constitué de dépenses stables : les indemnités des élus (104.627 €) et la contribution de la Commune au fonctionnement de la Crèche (Crèches du Sud) de La Ciotat (108.938 € / 20 berceaux). Pour mémoire, la crèche Babilou (56.000 € / 8 berceaux) est imputée au Chapitre 611, en tant que prestation de service.

Enfin, les subventions aux associations augmentent avec 23.350 € versés, soit près de 20% d'augmentation par rapport à 2015.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|---------------------|-----------------------------------|
| Nature (Libellé) | <i>Réalisé 2015</i> | <i>Estimation du réalisé 2016</i> |
| ATTENUATION DE CHARGES (013-6419) | 36.086 € | 21.767 € |
| PRODUITS DE SERVICES, DOMAINES ET VENTES (70) | 254.668 € | 188.705 € |
| TAXES FONCIERES ET D'HABITATION (73111) | 1.932.573 € | 1.940.501 € |
| DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (7322) | 44.468 € | 0 € |
| FONDS DE PEREQUATION INTERCO (7325) | 81.471 € | 103.336 € |
| DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT (7336 et 7337) | 4.140 € | 4.619 € |
| TAXE SUR L'ELECTRICITE (7351) | 111.133 € | 113.954 € |
| TAXE DE SEJOUR (7362) | 21.826 € | 20.801 € |
| TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION (7381) | 146.606 € | 179.994 € |
| DOTATION FORFAITAIRE (7411) | 383.279 € | 325.000 € |
| DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (74121) | 47.120 € | 51.710 € |
| DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (74127) | 49.317 € | 55.036 € |
| EMPLOIS AIDES (74712 et 74718) | 71.513 € | 102.197 € |
| EXONERATIONS TAXES LOCALES (74834 et 74835) | 49.914 € | 34.962 € |
| FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE (74832) | 53.152 € | 55.384 € |
| AUTRES DOTATIONS (7473, 7484, 748314, 7488) | 11.337 € | 909 € |
| REVENUS DES IMMEUBLES (752) | 136.287 € | 1.435.108 € |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS (77) | 30.275 € | 10.707 € |
| RECETTES REELLES DE L'EXERCICE | 3.465.170 € | 4.644.730 € |

DE MEILLEURES RECETTES QUI CACHENT UN DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Si le total des recettes réelles de l'exercice passe de 3.4 M€ à 4.6 M€ entre 2015 et 2016, il convient toutefois d'analyser avec prudence les chiffres avancés. En effet, cette évolution positive de nos recettes trouve son origine dans l'augmentation sensible de l'article 752 (revenus des immeubles), qui bénéficie cette année du versement du produit de la cession du terrain du Réservoir à la Sogima, s'agissant là d'un bail emphytéotique et non d'une vente, comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2016, à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire.

Ainsi, mis à part cette somme, les recettes réelles de la Commune baissent virtuellement de 121 K€.

Sur ce montant, nous pouvons également déduire le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire qui, comme expliqué en page 4, s'est vue fusionnée avec l'Attribution de Compensation inscrite en Dépenses. La baisse virtuelle de nos recettes réelles peut donc être évaluée à 76 K€ (120-44). Or la baisse de la Dotation Forfaitaire, principale contribution de l'Etat, s'élève en 2016 à 58 K€, soit 76 % de la baisse constatée de nos recettes réelles. Près des $\frac{3}{4}$ des pertes de recettes que nous déplorons en 2016 sont donc imputables à un désengagement de l'Etat, phénomène installé depuis plusieurs années.

Certes l'Etat avait annoncé pour 2016 une baisse de 62 K€, qui n'a finalement été « que » de 58 K€, mais le constat est là : les Communes, qui plus est une Collectivité modeste comme la nôtre, sont les premières victimes du retrait d'un Etat censé se décentraliser.

La Commune ne doit son salut qu'à ses ressources fiscales (Taxes d'habitation, foncières et additionnelles) dont le volume augmente d'environ 40 K€, malgré les choix municipaux de geler la pression fiscale.

Enfin, l'évolution à la baisse des diverses dotations (articles 7473, 7484, 748314 et 7488) qui baissent d'environ 10 K€, est due à l'absence logique, cette année de l'indemnité liée aux opérations de Recensement (9.287 € en 2015).

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION**EVOLUTION DES TAUX DES 3 TAXES**

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taxe d'habitation | 13.66% | 13.66% | 13.66% | 13.66% | 13.66% | 13.66% |
| Foncier bâti | 18.63% | 18.63% | 18.63% | 18.63% | 18.63% | 18.63% |
| Foncier non-bâti | 57.21% | 57.21% | 57.21% | 57.21% | 57.21% | 57.21% |

La stabilité, depuis près de 10 ans, des Taux des 3 taxes communales, constitue un acte remarquable et rare dans le paysage des Collectivités Territoriales. Elle est la marque d'une volonté forte de ne pas faire peser sur les foyers ceystens une trop forte pression fiscale, par ailleurs suffisamment abondée par une valeur locative moyenne de haut niveau.

DOTATION FORFAITAIRE

Selon les annonces effectuées par le Gouvernement, la baisse constatée et massive en ce qui concerne la Dotation Forfaitaire versée aux Communes ces dernières années pourrait s'amoinrir. Une baisse de la baisse en quelques sorte.

Comment cette dotation se calcule-t-elle ? Jusqu'en 2007, la Dotation Globale de Fonctionnement, qui regroupe les dotations forfaitaires des Communes, les dotations d'intercommunalité, les dotations de péréquation (DNP, DSR ...) et des dotations des régions et départements, évoluait en fonction de l'inflation et en partie de la croissance. En 2008, l'évolution a été limitée à la seule inflation. En 2010, l'enveloppe normée a été indexée sur la moitié de l'inflation. Depuis 2011, elle n'est plus indexée.

Pour notre Commune, la baisse de la Dotation Forfaitaire, effectuée de façon linéaire sur 3 ans (2015 à 2017), représente une perte annuelle d'environ 60 K€, portant notre Dotation 2016 à 325 K€. L'année électorale que sera 2017 peut laisser le champ à toute les estimations et interprétations. Une Dotation Forfaitaire évaluée autour de 300 K€ pour le prochain exercice parait correspondre à ce que nous pouvons attendre raisonnablement.

ANALYSE GLOBALE ET RATIOS

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Pour les Communes de plus de 3500 habitants, les données synthétiques sur la situation financière de la Commune, prévues à l'article L2313-1 du CGCT comprennent 11 ratios définis à l'article R2313-1. Toutefois, le ratio n°8, qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé (Source : Rapport 2016 de la DGCL – Chapitre 4, pages 41 à 48).

► **Ratio 1** = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

► **Ratio 2** = Produit des impositions directes/population : (recettes hors fiscalité reversée).

► **Ratio 3** = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)/ population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

► **Ratio 4** = Dépenses d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

► **Ratio 5** = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

► **Ratio 6** = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

► **Ratio 7** = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

► **Ratio 9** = Marge d'autofinancement courant (MAC) = $(DRF + \text{Remboursement de dette}) / RRF$: capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

► **Ratio 10** = Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

► **Ratio 11** = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

| RATIO | CEYRESTE 4385 hab | Communes de la strate (3500 à 5000 hab) |
|------------------|---------------------------------------|--|
| 1 - DRF/Pop | 714 € / hab | 846 € / hab |
| 2 - PI / Pop | 442 € / hab | 450 € / hab |
| 3 - RRF / Pop | V1 : 1059 € / hab V2 : 762 € / hab | 1035 € / hab |
| 4 - DE / Pop | 238 € / hab | 371 € / hab |
| 5 - Dette / Pop | 305 € / hab | 866 € / hab |
| 6 - DGF / Pop | 98 € / hab | 207 € / hab |
| 7 - DP/ DRF | 48.6 % | 49.8 % |
| 9 - MAC/RRF | V1 : 69.8 % V2 : 97.2 % | 89.4 % |
| 10 - DE / RRF | V1 : 22.4 % V2 : 31.2 % | 35.9 % |
| 11 - Dette / RRF | V1 : 28.8 % V2 : 40 % | 83.7 % |

V1 : RRF tenant compte de la recette Sogima – V2 : RRF sans la recette Sogima

Le résultat du ratio 1 démontre, s'il en était besoin, le caractère économe de la Commune, qui dépense (en Fonctionnement) par habitant 20% moins que les Communes de la même strate.

Le second ratio illustre le fait que notre pression fiscale est légèrement inférieure à celle des autres Communes, malgré une valeur locative élevée.

Pour le ratio 3 (comme pour les ratios 9, 10 et 11), deux versions vous sont proposées : la V1 qui est celle utilisant les chiffres bruts de nos recettes réelles 2017, et la V2, plus conforme à la réalité, car elle fait fi de la recette correspondant au versement du bail emphytéotique de la Sogima, qu'il paraît plus logique de considérer comme une recette indirecte d'investissement. Sur la base de cette V2, on comprend que la Commune bénéficie en moyenne de moins de recettes que les autres Communes.

Le chiffre ceyresten du ratio 4 est le reflet de cet exercice de pré-investissement, l'année à venir devant logiquement voir ce ratio augmenter sensiblement, du fait des importants investissements structurels qui seront engagés.

Le ratio 5, celui de l'endettement par habitant nous permet d'imaginer avec sérénité l'emprunt à venir, la Commune se trouvant actuellement à un niveau équivalent à 35% seulement de celui des Communes de même strate (305 € contre 866 €).

Avec un ratio 6 situé à moins de la moitié de celui des autres Communes, Ceyreste ne peut pas être accusée de vivre aux crochets de l'Etat. Cela illustre notamment le fait que les Communes « sensibles » (donc éligibles aux fonds de la Politique de la Ville) sont mieux dotées qu'une Commune « tranquille » comme la nôtre.

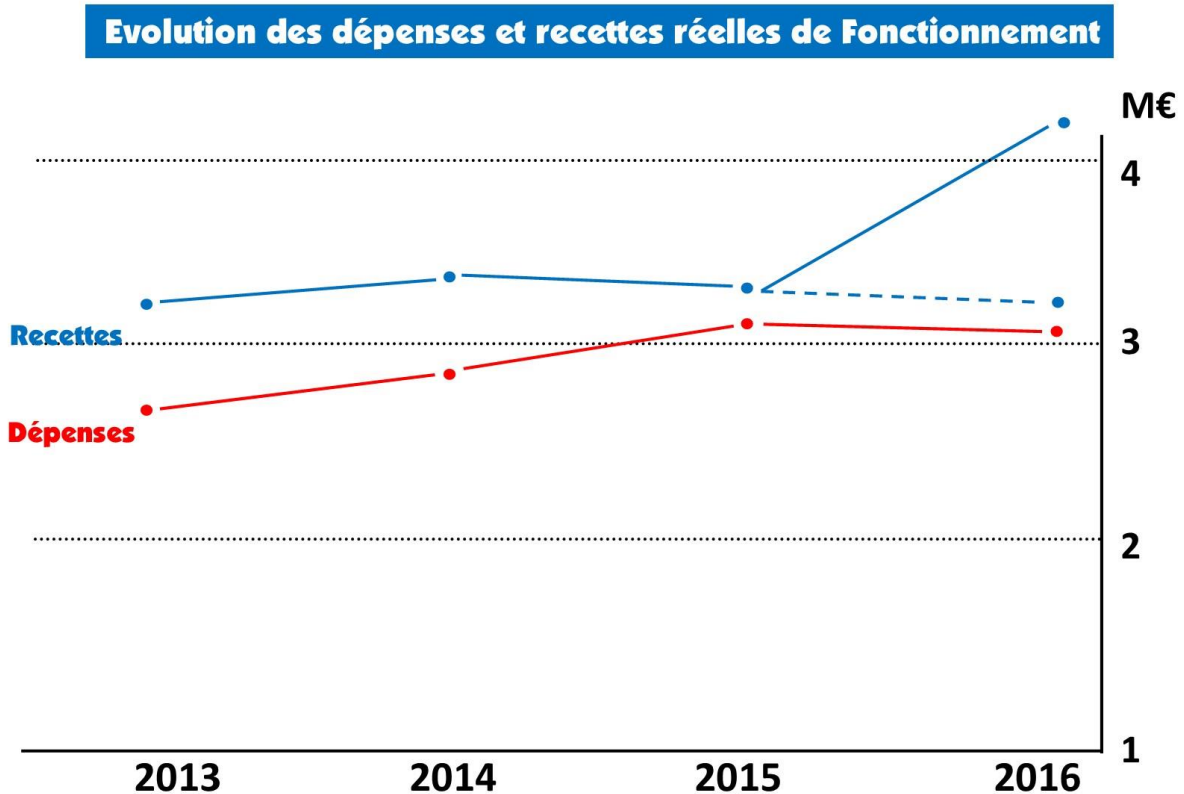
Le ratio 7 prouve que notre marge de manœuvre en termes de ressources humaines est faible. Notre situation est très légèrement plus favorable que pour les autres Communes ; nous sommes donc bien calibrés en termes de personnel communal, mais des dépenses supplémentaires dans ce domaine nous feraient basculer dans une situation qui pourrait devenir délicate.

Nos capacités à financer nos investissements, indiquées au ratio 9, nous invitent à avoir recours à l'emprunt, car si l'on exclut la recette Sogima, notre marge de manœuvre est inférieure à celle de la strate.

Le 10^{ème} ratio illustre, comme le ratio 4, l'année de pré-investissement qui vient de s'écouler, le prochain exercice devant être celui d'un effort plus poussé en matière d'équipement.

Enfin, le 11^{ème} et dernier ratio obligatoire conforte l'affirmation faite au sujet du ratio 5, à savoir que nos possibilités de recours à l'emprunt sont au vert, sans pour autant atteindre le niveau des Communes de même strate.

TABLEAUX ET ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS



La tendance constatée au terme de l'exercice 2015 s'est inversée. En effet, les dépenses de Fonctionnement se sont infléchies, pour retrouver une situation similaire à celle de 2014, grâce à un travail cumulé, d'effort de gestion et d'engagement budgétaire précis.

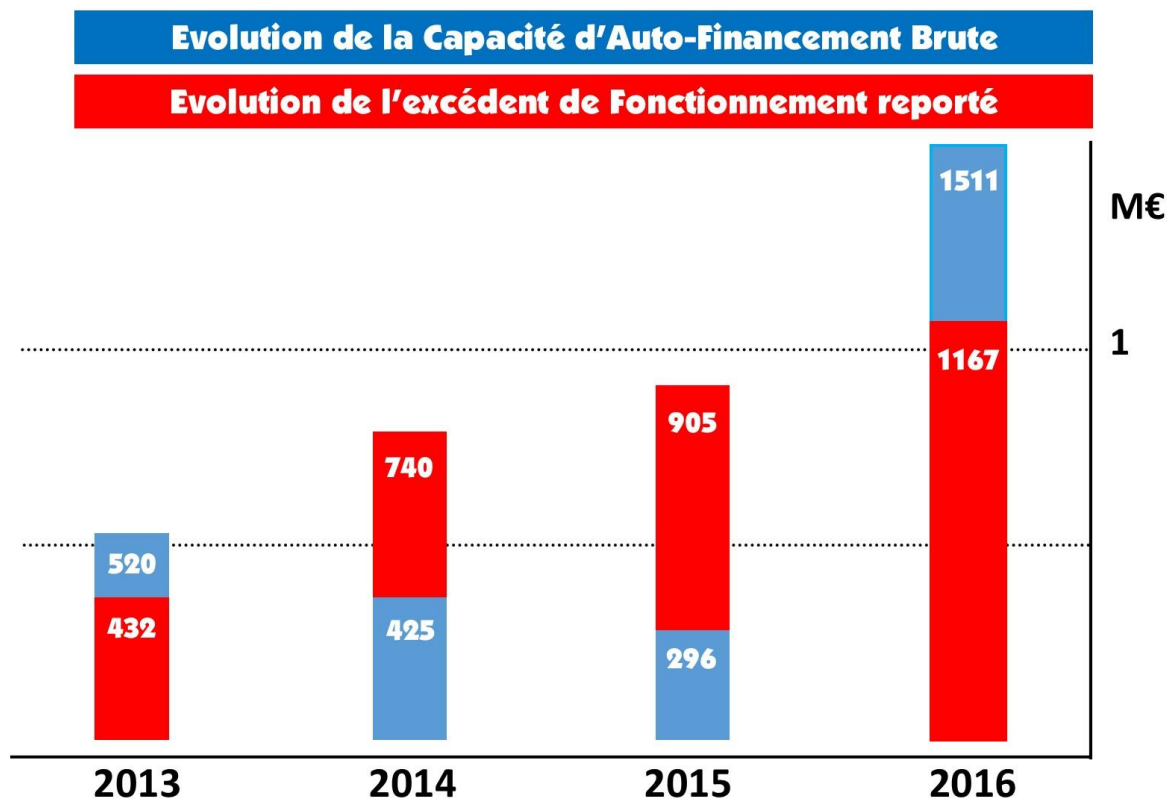
Dans le même temps, les recettes de Fonctionnement ont progressé sensiblement, notamment grâce à la recette liée à la cession du terrain à la Sogima (chemin du réservoir). Si nous faisons fi de cette recette exceptionnelle, nos recettes sont très légèrement inférieures à 2015, avec -3.6 % (tracé bleu pointillé).

L'effet ciseau dont nous aurions pu être menacés ne s'est donc pas confirmé. La Section de Fonctionnement reste toutefois l'élément budgétaire à surveiller, ce qui conforte les choix municipaux de porter son action d'investissement vers des aménagements à faible répercussion en termes de Fonctionnement.

RIGIDITE STRUCTURELLE

Le ratio de « rigidité structurelle » représente les dépenses incontournables (frais de personnel ajoutés aux frais financiers), sur les recettes réelles de Fonctionnement. Il permet de mesurer la marge de manœuvre budgétaire dont dispose la Commune. Ce ratio doit communément se situer sous la barre des 60% (afin que la Commune dispose donc de 40% de marge de manoeuvre). A Ceyreste, en fin d'exercice 2016, ce ratio est de seulement 33.2 % (et 46.1 % sans la recette Sogima), contre 43.4 % en 2015, laissant ainsi à la Commune une marge de plus de 66 %, ce qui nous place 26 points au-dessus de la norme, soit dans une situation très favorable au regard de ce ratio.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

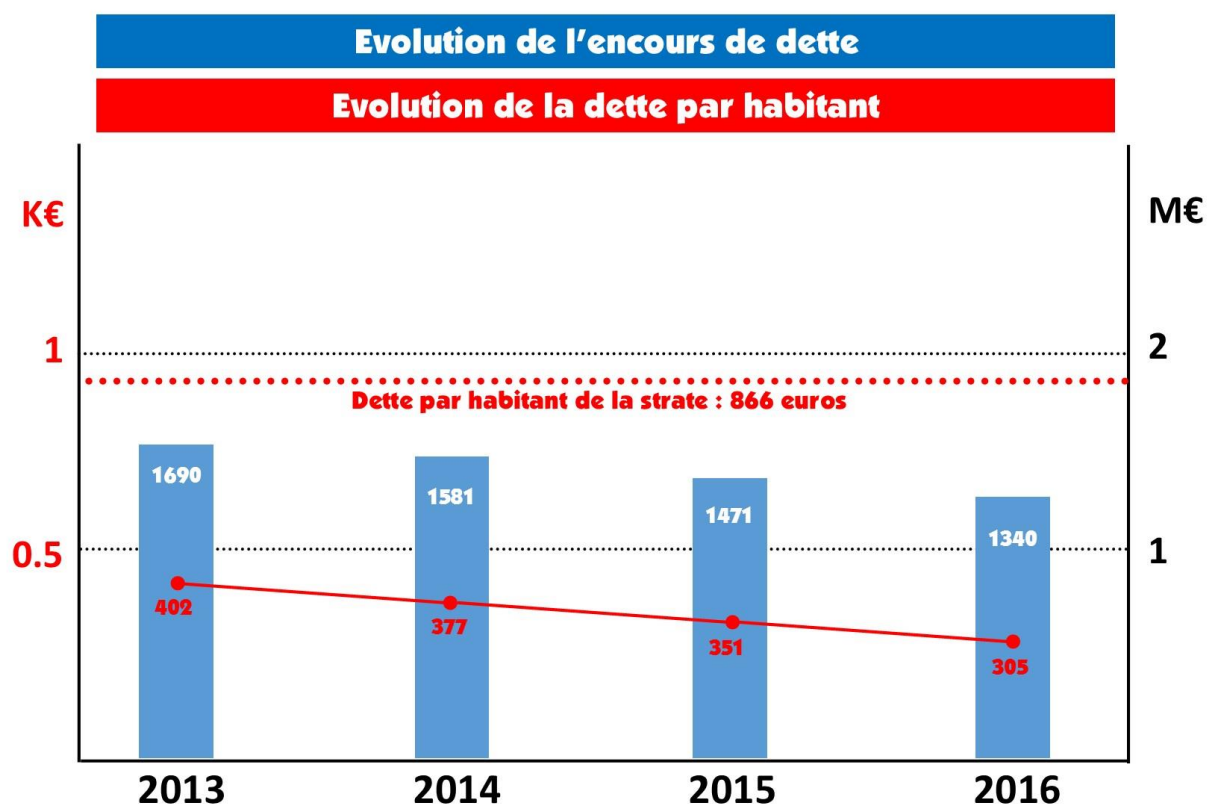


La CAF brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement), auquel sont déduits les intérêts de remboursement de la dette (Chapitre 66 - Charges financières). La baisse des dépenses et l'augmentation sensible des recettes ont par conséquent logiquement augmenté cette CAF.

La CAF permet, dans l'absolu, de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

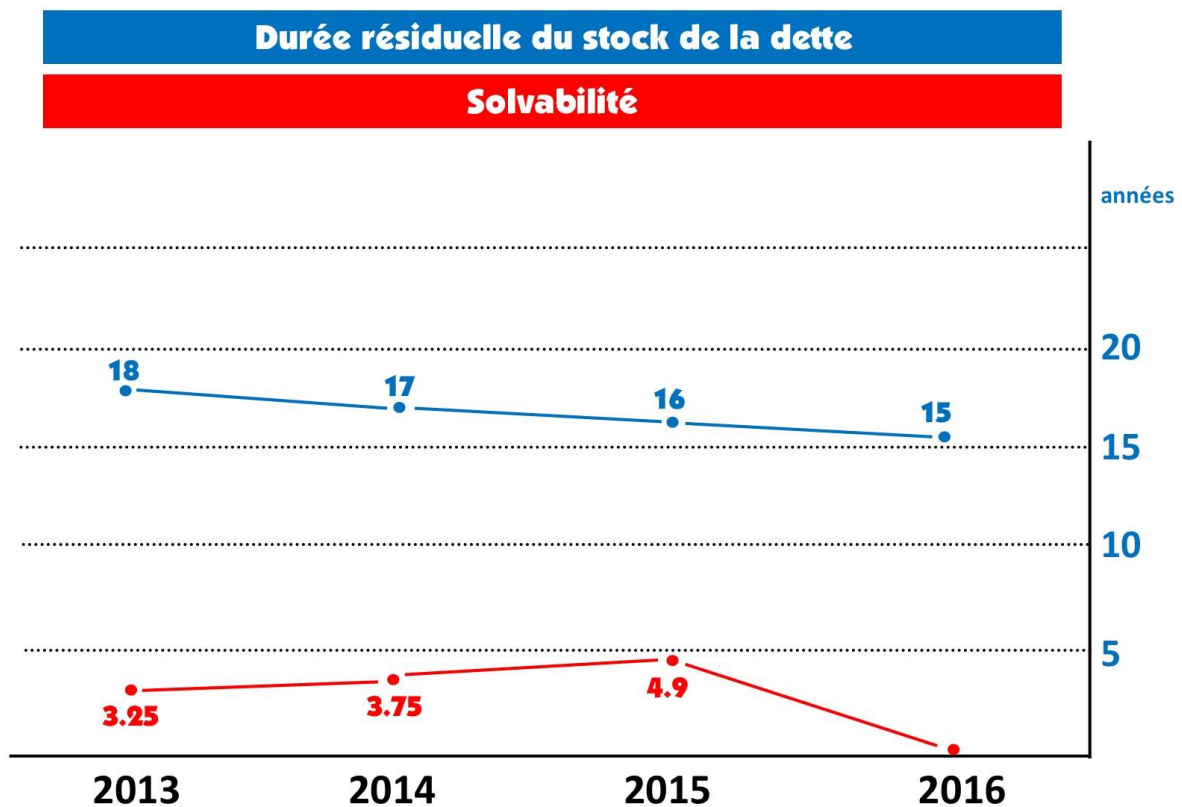
La Commune voit donc logiquement cette année sa CAF considérablement augmenter, passant de 296 K€ à 1.511 K€.

DETTE DE LA COMMUNE



Notre niveau d'endettement se situe à un peu plus du tiers de la moyenne de la strate (305 € seulement contre 866 € en moyenne pour les communes de 3500 à 5000 habitants), ce qui laisse à la Commune une marge notable sur cet indicateur.

Le dernier emprunt contracté date de 2011 ; considérant d'une part l'investissement à effectuer ces deux prochaines années et la durée d'amortissement du futur groupe scolaire, et d'autre part le niveau actuel des taux, le recours à l'emprunt sera judicieux et sain en 2017.



La capacité de désendettement ou solvabilité de la Commune évolue très favorablement en 2016, compte-tenu de notre CAF, supérieure au capital restant dû, ce qui implique une solvabilité à moins d'un an en données brutes (1.511 K€ de CAF pour 1.340 K€ de capital restant dû au 31/12/2016).

Ce ratio de solvabilité mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser l'intégralité de la dette si elle y consacrait tout son autofinancement (en l'occurrence 1.511 K€ en 2016).

Il doit être comparé à la durée résiduelle du stock de dette qui est à ce jour de 15 ans, ce qui nous place donc dans une situation virtuellement 3 à 15 fois plus favorable que si nous épurons notre dette de façon linéaire et contractuelle.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

| Principales Opérations - Dépenses réelles | Réalisé 2016 |
|--|--------------|
| Aménagement du Pôle Sécurité | 207.503 € |
| Réaménagement Hôtel de Ville - Phase 1 | 138.926 € |
| Création du Centre Technique Municipal | 40.006 € |
| Construction du CLSH (solde) | 68.977 € |
| Construction du Groupe Scolaire - Phase 1 | 33.705 € |
| Amélioration des Bâtiments Communaux | 143.707 € |
| Aménagement des espaces verts et urbains | 116.087 € |
| Aménagement Rond-Point des Peupliers (phase 1) | 36.000 € |
| Amélioration de la Salle Polyvalente | 30.471 € |
| Entretien et remplacement Vidéo-Protection | 14.703 € |
| Acquisition d'un véhicule Réserve Communale / CCFF | 49.866 € |
| Mobilier | 46.817 € |
| Amélioration de la Forêt Communale | 33.000 € |
| Achat de bureaux et de Matériel informatique | 18.889 € |
| Outillage et petits matériels | 11.402 € |

En matière d'Investissement, l'année 2016 aura été en hausse par rapport à l'exercice précédent : 885.281 € en 2015 contre 1.156.246 € en 2016. Il est à noter que sur les crédits dépensés en 2016, 315.000 € sont en fait des Restes à réaliser 2015, phénomène que nous retrouverons en 2017. La Commune n'a pas perdu de temps : Près de 30% de cette somme concernent les projets contenus dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) signé à l'automne dernier avec le Département des Bouches du Rhône : Création du Pôle Sécurité (opération complète), Réaménagement de l'Hôtel de Ville (Phase 1 des travaux) et Construction du nouveau Groupe Scolaire (Phase 1 - Etudes).

La première phase réalisée (Etudes) de l'aménagement du Centre Technique Municipal permettra l'aboutissement de ce projet redimensionné à l'été 2017.

L'entretien et la valorisation du patrimoine communal occupe une place prépondérante dans les dépenses d'investissement : outre les opérations déjà mentionnées, l'amélioration des bâtiments communaux, les aménagements des espaces verts et urbains, l'amélioration de la salle polyvalente et l'entretien de notre réseau de vidéo-protection complètent ces dépenses.

L'acquisition d'un nouveau véhicule 4x4 pour la Réserve Communale et le CCFF renforce nos capacités d'intervention, notamment en matière de risque incendie.

Enfin, l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'outillage, donne aux services municipaux les moyens de répondre au mieux aux attentes des Ceyrestens.

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

| | |
|---|-----------|
| Subvention CAF / Construction du CLSH | 230.747 € |
| Subvention Etat – Enveloppe Parlementaire / Construction CLSH | 100.000 € |
| Subvention CD13 – achat véhicule Réserve Communale / CCFF | 20.778 € |
| Subvention CD13 – amélioration de la forêt communale | 15.000 € |
| Subvention Etat – Enveloppe Parlementaire / Solde Informatisation école élémentaire | 40.000 € |
| FCTVA | 230.684 € |

Excepté le FCTVA, dont l'assiette est calculée rappelons-le sur l'année N-2, donc le Compte Administratif 2014, pour 230 K€, les recettes d'investissement sont logiquement composées des subventions de nos partenaires institutionnels et se rapportent aux opérations déjà réalisées et clôturées au plus tard au début de l'exercice 2016.

Le FCTVA constitue une importante contribution de l'Etat aux dépenses des Collectivités en matière d'investissement. Son but est de compenser, de manière globale et forfaitaire, les versements de TVA que les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics bénéficiaires sont amenés à effectuer sur leurs investissements.

En ce qui concerne les subventions, l'enveloppe parlementaire et la Caisse d'Allocations Familiales interviennent pour la construction du CLSH, le Conseil Départemental pour l'achat des véhicules 4x4 (CCFF/Réserve Communale) et l'amélioration de la forêt communale, et l'Etat, toujours via l'enveloppe parlementaire de notre Député, pour l'informatisation de l'école élémentaire.

CONTEXTE 2017

LES COLLECTIVITES LOCALES TOUJOURS MISES A CONTRIBUTION

Suite aux légitimes inquiétudes formulées par les élus locaux quant à la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le Président de la République a annoncé une loi spécifique sur la réforme de la DGF (et non pas seulement une disposition de la Loi de Finances). Le Ministre en charge des collectivités territoriales a précisé que serait élaborée une loi de financement spécifique des collectivités territoriales et qu'elle servirait de cadre à la réforme de la DGF.

Le Projet de Loi de Finances (PFL) pour 2017 a été présenté devant le Comité des finances locales (CFL), le 27 septembre 2016. Le texte reprend les engagements déjà annoncés : réduction de la baisse des dotations au bloc communal, soutien à l'investissement et abandon de la réforme de la DGF au profit d'un aménagement de la Dotation de Solidarité Urbaine, ce dernier point n'étant pas favorable à Ceyreste.

Cette année, peu de nouveautés significatives ou de surprises. La plupart des

nouvelles dispositions sont en fait la concrétisation d'idées déjà annoncées par l'exécutif depuis quelques mois. Le Gouvernement a tout d'abord tenu à décrire l'environnement dans lequel intervient cette Loi de Finances, en insistant sur "l'importance de l'effort qui a été demandé aux Collectivités". Pour 2017, "la contribution des Collectivités est encore une nécessité" mais permettra de veiller au maintien de l'investissement local, a assuré le Ministre de tutelle.

S'inspirant des conclusions d'un rapport parlementaire, le Gouvernement avait fait adopter dans la loi de finances pour 2016 une réforme de la DGF qui instaurait une dotation forfaitaire composée de trois parts : une dotation de base versée à toutes les communes (75,72 euros par habitant), une dotation de ruralité versée aux communes dont la densité de population est inférieure à 75% de la densité nationale (20 euros par habitant), une dotation de centralité pour les communes exerçant des fonctions de centralité (15 à 45 euros par habitant).

Pour 2017, l'augmentation de 317 millions d'euros de la péréquation se décomposera de la manière suivante :

- Une hausse de 180 millions d'euros de la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui ne concerne pas Ceyreste,
- Une progression de 117 millions d'euros de la dotation de solidarité rurale (DSR)
- Et une augmentation de 20 millions d'euros des dotations de péréquation des départements.

BUDGET 2017 ET PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fort des résultats encourageants obtenus en matière de dépenses de Fonctionnement, le projet de budget 2017 s'appuiera sur deux axes d'efforts :

CREDITS DEVOLUS AUX SERVICES : GERER LA PENURIE

Même si la Commune a su, au cours du dernier exercice, contraindre au plus serré les dépenses de Fonctionnement, force est de constater que l'avenir d'une Commune comme la nôtre appelle à la mesure et à la prudence. La faiblesse de nos recettes d'une part et l'augmentation conjoncturelle du coût de notre fonctionnement d'autre part, impliquent une réflexion pesée et préalable à tout engagement de crédits.

En 2016, une plus grande efficacité dans les procédures d'achat, conjuguée à une étude particulière de chacune des demandes d'achat formulées par les services municipaux, a permis d'aboutir à un résultat encourageant, voire rassurant. Pour autant, il existe encore une marge de progression, certes ténue, mais 2017 devra voir se poursuivre l'effort engagé. Depuis la fin de l'exercice 2015, le renforcement de la procédure d'engagement budgétaire préalable pour toutes les dépenses, ainsi que la création, en 2016, de réseaux informatiques entre l'Hôtel de Ville et le Centre Technique Municipal, ont permis d'assurer une gestion toujours plus fine des deniers communaux et d'évaluer au plus près la situation comptable, tout au long de l'exercice.

Le recours à des prestataires extérieurs est évidemment pratiqué sous réserve d'un intérêt pour la Commune, tant sur le plan financier qu'en termes d'organisation et de ressources humaines.

Enfin, la vigilance enclenchée en 2016, quant à l'impact de nos investissements sur les coûts de fonctionnement induits (entretien et maintenance de matériels, nettoyage des locaux, consommation de fluides, etc...), sera bien sûr poursuivie en 2017. L'effet a été anticipé et les choix techniques faits au moment de la conception (isolation thermique, climatisation réversible ...) en ont réduit l'ampleur.

FRAIS DE PERSONNEL : ACCOMPAGNER ET ANTICIPER

A l'instar de 2016, pendant laquelle des recrutements/remplacements ont été effectués, l'année qui s'annonce sera celle d'une évolution importante des effectifs, du fait de départs à la retraite pour près de 9 % des agents municipaux (4 agents). Ces départs permettront de contribuer à la nécessaire remise à plat de nos besoins, afin de calibrer au plus juste les mesures à prendre.

Il conviendra d'accompagner au mieux cette mutation de nos moyens, tout en anticipant nos besoins et capacités pour les années à venir.

Comme cela a déjà été fait au 1^{er} juillet 2016, nous procéderons à l'augmentation, au 1^{er} février 2017, du point indiciaire pour 0.6 %, décidée par l'Etat, à laquelle s'ajoute, depuis le 1^{er} janvier dernier, le reclassement réglementaire des agents, conformément à la Réforme de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (Loi de Finances 2016 – Décret du 12 octobre 2016). Ces mesures cumulées auront pour effet d'augmenter notre masse salariale d'environ 40 K€ sur l'exercice 2017, à effectifs constants.

Cette ligne budgétaire représente, en 2016, 48.6 % de nos dépenses de fonctionnement et doit pouvoir constituer une source potentielle d'économies, ou du moins ne pas amplifier la part de nos charges de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

Conformément aux choix des années précédentes et afin que les foyers ceyrestens ne soient pas les victimes « collatérales » des pertes financières dues au désengagement de l'Etat, la Commune souhaite maintenir ses efforts en matière de maîtrise de la pression fiscale.

Aussi, les taux resteront stables en 2017. Toutefois, l'hypothèse retenue du maintien du niveau des taux d'imposition pour ces taxes conduit à une recette prévisionnelle de 1.970.000 €, contre 1.940.501 € en 2016, compte-tenu de la réévaluation annuelle des bases locatives par les services de l'Etat et des nouvelles constructions.

FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Pour Ceyreste, ce fonds de soutien représentait en 2016 une recette de 20.467 € (contre 20.366 € en 2015), qui vient compenser, pour une faible partie seulement (20 à 25 %), les coûts engendrés par la Réforme (marché confié à un prestataire, entretien des locaux, fluides, etc...).

Pour 2017, les choix gouvernementaux de la majorité issue des prochaines élections présidentielles et législatives, pourraient avoir un impact sur cette question dès l'automne. La logique étant celle de l'année scolaire, quels que soient les décisions potentielles, elles ne concerneraient que l'année scolaire 2017/2018, aussi nous inscrirons en 2017 une somme équivalente à celle de 2016.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

A l'instar des opérations engagées en 2016, notamment pour leur phase Etudes, les dépenses d'Investissement du BP 2017 seront à l'image de la volonté affichée en la matière : ambitieuses.

Cette ambition est rendue possible notamment par l'obtention de subventionnements extérieurs importants (CDDA, DETR, TP, etc ...).

La quasi-totalité du coût de ces investissements relève de dispositifs départementaux de subventionnement (CTM, Groupe scolaire, Hôtel de ville), pour une dépense estimée d'environ 2.7 M€ sur ces trois opérations, ce qui appellera un volume de subvention de près d'1.3 M€.

Trois autres opérations d'importance s'y ajouteront pour un total de 550 K€ : la participation communale au réaménagement des abords de la Mairie réalisé par la Métropole mi 2017, l'aménagement du Vallon de la Chilière (retardé par des considérations foncières et administratives) et la 3^{ème} tranche de vidéo-protection (reportée à 2017 afin d'éviter des frais inutiles avant la création du Pôle Sécurité, livré en décembre dernier).

| Principales Opérations Envisagées | Prévision exercice 2017 |
|--|-------------------------------|
| Création du Centre Technique Municipal – Phase 2 | 852.000 € |
| Nouveau Groupe Scolaire – Phase 2 | 1.300.000 € |
| Réaménagement de l’Hôtel de Ville | 595.000 € |
| Participation Aménagement Abords de la Mairie | 204.000 € |
| Aménagement Vallon de la Chilière | 200.000 € |
| Vidéo-Protection 3 ^{ème} tranche | 146.000 € |
| Accessibilité PMR / ADAP – Phase 1 | 60.000 € |
| Création d’une coursive / Préau de l’école élémentaire | 60.000 € |
| Rénovation de l’éclairage public | 90.000 € |
| Aménagement Rond-Point des Peupliers (Solde) | 75.000 € |
| Amélioration Forêt Communale | 30.000 € |
| Installation de Bornes Forains | 30.000 € |
| Aménagement de toilettes automatisées PL. A.Blanc | 45.000 € |
| Aménagement d’un local Place Cupif | 36.000 € |
| Achat d’un camion benne | 20.000 € |
| Installation de 4 radars pédagogiques | 15.000 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

DES RECETTES NECESSAIRES

Si 2016 a été une année de poursuite des investissements engagés précédemment (Pôle Sécurité, Entretien Vidéo-Protection, ...) auxquels se sont ajoutés des travaux d'études, préalable nécessaire à la phase « travaux » de grands projets d'investissement que constituent la construction du nouveau groupe scolaire et la création du Centre Technique Municipal (CTM), 2017 sera une année de réalisations concrètes, donc d'investissements importants. Outre la trésorerie et les subventions dont bénéficie la Commune, ces dépenses devront logiquement être compensées par un lucide mais nécessaire recours à l'emprunt, auquel s'ajouteront les premiers volets de subventions correspondants aux dépenses effectuées avant le 1^{er} semestre 2017.

| Recettes Investissement | Prévision exercice 2017 |
|---|--------------------------------|
| Subvention Etat / Construction du Groupe Scolaire | 150.000 € |
| Subvention CD13 / CDDA Groupe Scolaire | 300.000 € |
| Subvention CD13 / CDDA Pôle Sécurité | 90.000 € |
| Subvention CD13 / Acquisition Véhicule CCFF | 20.000 € |
| Subvention CD13 / Eclairage Salle Polyvalente | 32.000 € |
| Subvention CD13 / Eclairage public Rd-Point des Peupliers | 29.000 € |
| Subvention CD13 / Divers Travaux de Proximité | 71.000 € |
| Subvention Etat – Enveloppe Parlementaire / Pôle Sécurité | 15.000 € |
| Vente Terrain Néolia | 342.000 € |
| Vente Terrain Sogima | 1.000.000 € |
| FCTVA | 70.000 € |

Notre mode d'évaluation des sommes évoquées ne varie pas d'un exercice à l'autre : prendre en compte toutes les dépenses probables et les seules recettes certaines. Voilà pourquoi il n'est pas interdit de penser que le résultat en fin d'exercice sera plus favorable aux finances de la Commune. Toutefois, afin d'éclairer au mieux le Conseil Municipal dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, la Commune souhaitait porter à la connaissance des élus la liste des subventions qu'elle compte obtenir de la part de ses partenaires institutionnels.

UN JUDICIEUX RECOURS A L'EMPRUNT

Nous le savons, la situation de la Commune au regard de son endettement est bien plus confortable que celle des Communes de même strate (villes de moins de 5000 habitants) : l'endettement ceyresten est de 305 € par habitant, contre 866 € en moyenne (Source Ministère de l'Economie et des Finances). Cette année 2017 sera donc celle d'un logique et lucide recours à l'emprunt, et ce pour deux raisons :

- L'investissement majeur que nous nous apprêtons à effectuer concerne un équipement qu'il convient d'amortir sur une durée longue : un groupe scolaire, qui dotera notre Commune d'un outil adapté à ses besoins pour les 2 ou 3 décennies à venir. Compte-tenu des taux actuellement pratiqués en matière de financement, ne pas faire appel à l'emprunt serait même une mesure de mauvaise gestion, obérant fortement nos capacités d'investissement pour les prochains exercices. Emprunter aujourd'hui à très faible taux nous permettra demain de continuer à agir.
- Les projets que nous portons bénéficient, nous l'avons dit, d'un très fort subventionnement (de 60 à 80% du montant HT). Toutefois, l'investisseur que nous sommes doit faire l'avance des sommes engagées, avant d'espérer un versement une subvention intervenant entre 6 et 12 mois après les travaux. C'est pourquoi nos besoins en trésorerie nous obligent à ce recours à l'emprunt, dont une partie sera d'ailleurs composée d'un prêt relai, remboursable sous 36 mois et couvrant partiellement cette avance de trésorerie.

Les reports important constatés sur nos deux Sections ne doivent pas nous aveugler quant à cet appel de trésorerie d'une part, et à nos besoins futurs d'autre part. Voilà pourquoi le BP 2017 verra ses recettes d'investissement abondées d'un emprunt sur 20 ans de 1 M€ (à taux fixe), auquel s'ajoutera un prêt relai de 500 K€ remboursable sous 36 mois maximum.

PROSPECTIVE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT 2017 - 2020

Cette année 2017 sera donc une année réellement charnière, parce qu'elle engagera d'importants investissements sans voir immédiatement arriver les recettes correspondantes en matière de subventionnement.

2018 marquera à nouveau une année de fort investissement, avec l'ultime phase de la construction du Groupe Scolaire, pour un montant légèrement supérieur à 2017 et estimé à 1.7 M€. Par contre, cette année sera celle du début marquant de la participation du Département au titre du CDDA (à hauteur d'environ 1.3 M€, contre 390 K€ estimés en 2017), rendant ainsi plus confortable notre état de trésorerie dès 2018.

Enfin, 2019 verra les dépenses d'investissement passer sous la barre du million d'euros, avec le réaménagement du Stade Municipal et la poursuite de la réalisation de notre agenda d'accessibilité programmée.

Voilà ce qui permettra à la Municipalité de boucler son mandat en termes d'investissements, à l'horizon 2020, offrant aux Ceyrestens une Commune mieux équipée, tout en maintenant une situation financière des plus saines.

CONCLUSION

« Voilà les grands axes de notre action et les répercussions financières qu'ils génèrent ou impliquent. 2016 fût un premier pas dans notre marche vers un investissement conjuguant ambition et raison. 2017 marquera le rythme et nous permettra d'ancrer un peu plus notre action dans le réel.

Fonctionnement géré et optimisé, Investissement enclenché mais raisonnable, les deux sections de notre budget communal sont la marque de la volonté forte de notre Municipalité, placée sous le double signe de l'engagement et de la gestion.

Nous sommes certains, aujourd'hui, du bien fondé de notre démarche, nous serons fiers, demain, de l'action réalisée.

Et ce avec un seul objectif : l'intérêt des Ceyrestens. »